

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 3 mai 2016 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2016-05-130 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-131 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que
rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 avril 2016 et de la
séance extraordinaire du 14 avril 2016;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant le renouvellement du bail avec le Canadien National (bail
numéro 1000/3050554, ancien # 576261), pour une période de dix (10) ans, du 1^{er}
avril 2015 au 31 mars 2025;
 - 4.2 Résolution acceptant l'offre de la Caisse Desjardins du Centre de Mékinac pour
son emprunt par billets en date du 10 mai 2016 au montant de 886 500 \$ effectué
en vertu des règlements d'emprunt numéros 276-2010, 155-2005 et 655-96;
 - 4.3 Résolution autorisant l'emprunt par billets au montant de 886 500 \$;

4.4 Résolution demandant au ministère des Transports du Québec d'installer un panneau à message variable sur la route 159 (boulevard Saint-Joseph) pendant le Festival Western;

5. Greffes :

5.1 Avis de motion du règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels;

5.2 Adoption du premier projet de règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels;

5.3 Adoption du règlement numéro 387-2016 concernant la circulation et le stationnement sur les terrains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

5.4 Résolution d'adjudication du contrat pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf à benne basculante pour les besoins du Service des travaux publics;

5.5 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 383-2016 décrétant un emprunt de 17 250 \$ au fonds de roulement de la Ville de Saint-Tite pour le projet de chaulage du Lac Pierre-Paul en 2016;

6. Loisirs et culture

6.1 Aucun point.

7. Ressources humaines :

7.1 Résolution autorisant Mme Alyne Trépanier, directrice générale, et Me Julie Marchand, greffière, à prendre part au Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016, au coût total de 1 030\$ plus les taxes applicables;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires du chemin L'Heureux pour le déneigement, hiver 2015-2016, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Daniel Cossette, responsable);

8.2 Résolution autorisant la location d'une chargeuse sur pneus de marque Wacker Neuson WL 32, année 2015, pour une durée de deux (2) mois, au coût de 2 125 \$ par mois plus les taxes applicables;

9. Urbanisme et développement du territoire :

9.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 70, chemin du Lac Trottier;

9.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 120, chemin des Petites-Forges;

10. Gestion des eaux :

10.1 Résolution d'engagement de la Ville de Saint-Tite dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

11. Autres sujets :

- 11.1 Résolution autorisant le versement d'une aide financière de 300 \$ à Mesdames Allison Fraser, Magalie Béland, Britany Béland et Sandrine Damphousse et à Messieurs Gabriel Charest et Philibert Moreau, soit 50 \$ chacun (e), pour leur participation à la Coupe Dodge en hockey féminin et masculin;
- 11.2 Résolution autorisant le versement d'une aide financière au montant de 500 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour deux (2) ans, dans le cadre de sa campagne de financement;
- 11.3 Résolution sollicitant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de simplifier les démarches relatives à l'entretien des cours d'eau touchés par un milieu humide en milieu agricole;
- 11.4 Résolution autorisant M. André Léveillé, maire, à prendre part aux assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront du 11 au 13 mai 2016 à Québec, au coût de 775 \$ plus les taxes applicables;
- 11.5 Résolution autorisant le Carrefour Normandie St-Tite Inc. à utiliser le terrain vacant situé sur la rue St-Gabriel (lot numéro 4 443 248 du cadastre du Québec) pour y faire un jardin collectif;
- 12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} avril au 30 avril 2016 au montant de 246 116.14 \$;
- 13. Correspondance;
- 14. Affaires nouvelles;
- 15. Période de questions;
- 16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-132 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2016

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 14 avril 2016 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2016-05-133 RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LE CANADIEN NATIONAL (BAIL NUMÉRO 1000/3050554, ANCIEN # 576261), POUR UNE PÉRIODE DE DIX (10) ANS, DU 1^{ER} AVRIL 2015 AU 31 MARS 2025

ATTENDU QUE le bail avec le Canadien National (bail numéro 1000/3050554, ancien # 576261) est échu depuis le 1^{er} avril 2015;

ATTENDU QUE l'objet du bail consistait à régulariser une situation à l'effet que la rue

Marchildon se situait en partie dans l'emprise du chemin de fer, propriété du Canadien National;

ATTENDU QUE le Canadien National est disposé à prolonger le bail pour une période de dix (10) ans, de la façon suivante :

- 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020 moyennant un loyer de 1 500 \$ pour le terme de 5 ans
- 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025 moyennant un loyer de 1 600 \$ pour le terme de 5 ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement du bail avec le Canadien National (bail numéro 1000/3050554, ancien # 576261) pour une période de dix (10) ans, moyennant un loyer de 1 500 \$ pour le terme du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2020 et un loyer de 1 600 \$ pour le terme du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-134

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE MÉKINAC POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS EN DATE DU 10 MAI 2016 AU MONTANT DE 886 500 \$ EFFECTUÉ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 276-2010, 155-2005 ET 655-96

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE la Ville de Saint-Tite accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de Mékinac pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2016 au montant de 886 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 276-2010, 155-2005 et 655-96. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

167 100 \$	2,37000 %	10 mai 2017
172 100 \$	2,37000 %	10 mai 2018
177 200 \$	2,37000 %	10 mai 2019
182 300 \$	2,37000 %	10 mai 2020
187 800 \$	2,37000 %	10 mai 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Tite souhaite emprunter par billet un montant total de 886 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de 886 500 \$
276-2010	837 900 \$
155 2005	44 200 \$
655-96	4 400 \$

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite avait, le 3 avril 2016, un montant de 4 400 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 7 695 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 665-96;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 886 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 276-2010, 155-2005 et 655-96 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 10 mai 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	167 100 \$
2018	172 100 \$
2019	177 200 \$
2020	182 300 \$
2021	187 800 \$ (à payer en 2021)
2021	0 \$ (à renouveler)

QUE la Ville de Saint-Tite emprunte 4 400 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 7 jours au terme original du règlement numéro 655-96.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-136

RÉSOLUTION DEMANDANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'INSTALLER UN PANNEAU À MESSAGE VARIABLE SUR LA ROUTE 159 (BOULEVARD SAINT-JOSEPH) PENDANT LE FESTIVAL WESTERN

ATTENDU QUE l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite oeuvrent actuellement à préparer la 49^e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QU'à cette occasion, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite met sur pied un important service de sécurité publique en raison de l'ampleur de l'événement étant qualifié et ce, à juste titre, d'événement d'envergure internationale;

ATTENDU QUE pendant l'événement, d'importantes problématiques de circulation sont vécues sur la route 159 (boulevard Saint-Joseph) et qu'il serait opportun d'en informer les gens par l'installation d'un panneau à message variable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère des Transports du Québec, d'installer un panneau à message variable sur la route 159 (boulevard Saint-Joseph) pendant le Festival Western prévu du 9 au 18 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2016 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

Monsieur le conseiller M. Gaétan Tessier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels.

Ce règlement a notamment pour objet d'identifier les usages conditionnels pouvant être autorisés pour chacune des catégories de zones visées, de prévoir les critères d'évaluation et les conditions à respecter pour ces différentes catégories de zones et de prévoir la procédure relative à une demande.

2016-05-137

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2016 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite peut procéder à l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels selon la procédure prévue aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la Loi prévoit que le conseil municipal doit procéder à une consultation publique suite à l'adoption du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte le premier projet de règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels;

QUE ledit règlement soit soumis pour consultation lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 19 mai 2016 à 18h30 à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, sis au 540,

rue Notre-Dame à Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-138 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2016 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES TERRAINS DU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 387-2016 concernant la circulation et le stationnement sur les terrains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec a été donné à la séance ordinaire du 5 avril 2016;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir la circulation et le stationnement sur les terrains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 387-2016 concernant la circulation et le stationnement sur les terrains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-139 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX (10) ROUES NEUF À BENNE BASCULANTE POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres public qui se terminait le 20 avril 2016, deux (2) soumissions ont été reçues, soient :

Soumissionnaires	Montant soumission
Kenworth Québec Inc.	221 896.00 \$ taxes incluses
Centre du camion Beaudoin Inc.	217 864.25 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf à benne basculante pour les besoins du Service des travaux publics, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Centre du Camion Beaudoin Inc., au montant de 217 864.25 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-140 **DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 17 250 \$ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR LE PROJET DE CHAULAGE DU LAC PIERRE-PAUL EN 2016**

ATTENDU QUE le règlement numéro 383-2016 décrétant un emprunt de 17 250 \$ au fonds de roulement de la Ville de Saint-Tite pour le projet de chaulage du Lac Pierre-Paul en 2016 devait être approuvé par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 569.0.5. de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la procédure d'enregistrement a eu lieu le 25 avril 2016;

ATTENDU QUE Me Julie Marchand, greffière, a dressé le certificat après la période d'accessibilité aux registres;

ATTENDU QUE l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* oblige la greffière à déposer le certificat devant le conseil à la séance suivante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt par la greffière du certificat suite à la procédure d'enregistrement qui a eu lieu le 25 avril 2016, attestant qu'aucune demande n'a été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire et que par conséquent, le règlement numéro 383-2016 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-141 **RÉSOLUTION AUTORISANT MME ALYNE TRÉPANIÉ, DIRECTRICE GÉNÉRALE, ET ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, À PRENDRE PART AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) QUI SE TIENDRA À QUÉBEC LES 15, 16 ET 17 JUIN 2016, AU COÛT TOTAL DE 1 030 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016;

ATTENDU QUE Mme Alyne Trépanier, directrice générale et Me Julie Marchand, greffière, ont manifesté l'intérêt d'y assister;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Alyne Trépanier, directrice générale et Me Julie Marchand, greffière, à prendre part au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) les 15, 16 et 17 juin 2016, qu'il défraie le coût total d'inscription au montant de 1 030 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais d'hébergement et de déplacement encourus sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-142 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN L'HEUREUX POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2015-2016, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. DANIEL COSSETTE, RESPONSABLE)**

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais encourus par les propriétaires du Chemin L'Heureux pour le déneigement, hiver 2015-2016;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires du Chemin L'Heureux rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires du Chemin L'Heureux dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2015-2016 (M. Daniel Cossette, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-05-143 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION D'UNE CHARGEUSE SUR PNEUS DE MARQUE WACKER NEUSON WL32, ANNÉE 2015, POUR UNE DURÉE DE DEUX (2) MOIS, AU COÛT DE 2 125 \$ PAR MOIS PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics désire faire l'essai d'une chargeuse sur pneus;

ATTENDU la proposition de la firme Groupe Dynaco Machinerie SEC, pour la location d'une chargeuse sur pneus de marque Wacker Neuson WL32, année 2015, pour une durée de deux (2) mois, au coût de 2 125 \$ par mois plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la location d'une chargeuse sur pneus de marque Wacker Neuson WL32 année 2015, pour une durée de deux (2) mois, au coût de 2 125 \$ par mois plus les taxes applicables, auprès de la firme Groupe Dynaco Machinerie SEC.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-144

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 70, CHEMIN DU LAC TROTTIER

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'inspection le 5 avril 2016 pour l'immeuble situé au 70, chemin du lac Trottier, soit le lot numéro 4 525 507 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire non respectée est une norme relative au règlement de zonage qui ne touche pas les usages ou la densité;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone 35-Va-Ad(am);

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment secondaire de type garage résidentiel à une distance de 3,5 mètres de la limite avant, soit une dérogation de 4,1 mètres;

ATTENDU QUE la configuration du terrain empêche la construction du garage à plus de 7,6 mètres de la limite avant;

ATTENDU QUE le propriétaire désire garder les arbres matures sur son terrain;

ATTENDU QUE le terrain du propriétaire est affecté par un chemin privé arrivant au centre de la propriété;

ATTENDU QUE les terrains avoisinants du secteur ont également des bâtiments secondaires à proximité du chemin;

ATTENDU QUE le bâtiment s'intégrera bien au cadre bâti existant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la dérogation mineure, à savoir :

- Autorise la construction d'un bâtiment secondaire de type garage résidentiel à une distance de 3,5 mètres de la limite avant, soit une dérogation de 4,1 mètres. Le tout, conditionnellement à ce que la localisation de ce bâtiment respecte une distance minimale de 3 mètres avec le puits artésien ou autre prise d'eau.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-145 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 120, CHEMIN DES PETITES-FORGES**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'inspection le 8 avril 2016 pour l'immeuble situé au 120, chemin des Petites-Forges, soit le lot numéro 4 525 190 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire non respectée est une norme relative au règlement de zonage qui ne touche pas les usages ou la densité;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans la zone 4-F;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'agrandissement de la résidence jusqu'à 5,41 mètres de la limite arrière, soit une dérogation de 1,59 mètre;

ATTENDU QUE la profondeur du terrain est limitée;

ATTENDU QUE le terrain est situé sur un emplacement d'angle;

ATTENDU QUE l'installation septique est située vers la route 159;

ATTENDU QU'un bâtiment secondaire existant est plus près de la limite arrière que le projet d'agrandissement;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la dérogation mineure, à savoir :

- D'autoriser l'agrandissement de la résidence jusqu'à 5,41 mètres de la limite arrière, soit une dérogation de 1,59 mètre.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-146 **RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE SAINT-TITE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE la Ville de Saint-Tite s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Saint-Tite s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville de Saint-Tite approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Ville de Saint-Tite s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville de Saint-Tite s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-147

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 300 \$ À MESDAMES ALLISON FRASER, MAGALIE BÉLAND, BRITANY BÉLAND ET SANDRINE DAMPHOUSSE ET À MESSIEURS GABRIEL CHAREST ET PHILIBERT MOREAU, SOIT 50 \$ CHACUN (E) POUR LEUR PARTICIPATION À LA COUPE DODGE EN HOCKEY FÉMININ ET MASCULIN

ATTENDU QUE Mesdames Allison Fraser, Magalie Béland, Britany Béland et Sandrine Damphousse ont participé à la Coupe Dodge en hockey féminin;

ATTENDU QUE Messieurs Gabriel Charest et Philibert Moreau ont participé à la Coupe Dodge en hockey masculin;

ATTENDU QU'ils ont fait parvenir une demande d'aide financière à la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Tite considère important d'encourager le sport d'élite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 300 \$ à Mesdames Allison Fraser, Magalie Béland, Britany Béland et Sandrine Damphousse et à Messieurs Gabriel Charest et Philibert Moreau, soit 50 \$ chacun (e), pour leur participation à la Coupe Dodge en hockey féminin et masculin.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-148

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 500 \$ À MOISSON MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC POUR DEUX (2) ANS, DANS LE CADRE DE SA CAMPAGNE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec a déposé une demande d'aide financière récurrente pour une période de deux (2) ans, afin de soutenir les organismes qui offrent des services d'aide alimentaire aux citoyens de Saint-Tite;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière a été établie en fonction du nombre de demandes d'aide alimentaire auquel l'organisme membre de Moisson et desservant la Ville, répond chaque année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière récurrente de 500 \$ à Moisson Mauricie et ce, pour deux (2) ans, dans le cadre de sa campagne de financement.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-149

RÉSOLUTION SOLLICITANT LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES AFIN DE SIMPLIFIER LES DÉMARCHES RELATIVES À L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU TOUCHÉS PAR UN MILIEU HUMIDE EN MILIEU AGRICOLE

ATTENDU QUE le drainage des terres améliore la pratique de l'agriculture, ce qui a contribué à l'aménagement d'un réseau de drainage des terres agricoles;

ATTENDU QUE l'entretien d'un cours d'eau en milieu agricole ayant déjà fait l'objet antérieurement d'un aménagement conformément à un acte d'accord, un règlement ou un procès-verbal, peut être réalisé suite à un avis donné au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sans certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE cette procédure allège les démarches administratives et les coûts reliés à ces travaux, facilitant le rétablissement du drainage agricole;

ATTENDU QUE lorsque le cours d'eau est touché par un milieu humide, l'obtention d'un certificat d'autorisation engendre des démarches administratives et des coûts supérieurs pouvant compromettre la réalisation des travaux d'entretien;

ATTENDU QU'il serait intéressant d'avoir une procédure allégée pour ce type de travaux d'entretien, favorisant ainsi le rétablissement du drainage des terres agricoles dans le respect des normes environnementales en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite sollicite le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de simplifier les démarches relatives à l'entretien des cours d'eau touchés par un milieu humide en milieu agricole.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-150 **RÉSOLUTION AUTORISANT M. ANDRÉ LÉVEILLÉ, MAIRE, À PRENDRE PART AUX ASSISES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS (UMQ) QUI SE TIENDRONT DU 11 AU 13 MAI 2016 À QUÉBEC, AU COÛT DE 775 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) tiendra ses assises annuelles à Québec du 11 au 13 mai 2016;

ATTENDU QUE le maire, M. André Léveillé, a manifesté l'intérêt d'y assister,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. André Léveillé, maire, à prendre part aux assises annuelles de l'UMQ du 11 au 13 mai 2016, au coût de 775 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-151 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE CARREFOUR NORMANDIE ST-TITE INC. À UTILISER LE TERRAIN VACANT SITUÉ SUR LA RUE ST-GABRIEL (LOT NUMÉRO 4 443 248 DU CADASTRE DU QUÉBEC) POUR Y FAIRE UN JARDIN COLLECTIF**

ATTENDU la demande de Carrefour Normandie St-Tite Inc. pour utiliser le lot vacant numéro 4 443 248 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saint-Tite pour y faire un jardin collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le Carrefour Normandie St-Tite Inc. à utiliser le lot vacant numéro 4 443 248 du cadastre du Québec, pour y faire un jardin collectif.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-152 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2016 AU MONTANT DE 246 116.14 \$**

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 30 avril 2016, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 246 116.14 \$ sont disponibles en date du 3 mai 2016.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE des comptes au montant de deux cent quarante-six mille cent seize dollars et quatorze cents (246 116.14 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

À ce moment de la réunion, M. Richard Charest, président du Club des Aînés de St-Tite Inc. dépose une pétition initiée par l'organisme et recommandant que le projet de résidence pour personnes âgées se réalise sur la rue Adrien-Bélisle, afin d'être plus près des commerces et services.

2016-05-153 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 20 heures 48.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire